



flash

ENSEIGNANTS EN LYCÉE PROFESSIONNEL,
EN SECTION D'APPRENTISSAGE ET EN EGPA

Elise DINNAT responsable VOIE PRO 974

seunsaelise974@gmail.com

Tel : 06.92.63.36.91

se-unsa.org

N° 4 –AVRIL 2020 (Tous nos *flashs* sont visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#))

Le flash complète la lettre hebdo réservée aux adhérents et qui concerne TOUT le second degré.

La crise du CORONAVIRUS et son implication dans les PFMP (art complété par la lettre hebdo réservée aux adhérents)

Les PFMP sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

- Pour les élèves en première année de CAP et en première ou deuxième année de baccalauréat professionnel, **le report des semaines** qui n'auront pas été effectuées sera envisagé soit à la fin de l'année scolaire présente (si la situation sanitaire le permet), soit l'année suivante.
- Pour des élèves en 2^{ème} année de CAP ou en terminale professionnelle (c'est-à-dire dans l'année d'obtention de leur diplôme) dont le **report du stage** (PFMP) n'est pas possible, à **titre exceptionnel et dérogatoire, les PFMP sont suspendues jusqu'à nouvel ordre**. Les modalités d'évaluations des élèves seront précisées dès que possible. "

Le MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE

Je reste joignable par téléphone au 0692.63.36.91 pour toute aide ou renseignement. Les dates de participation sont maintenues : du 1^{er} au 16 avril mais peuvent évoluer donc consultez régulièrement votre boîte mail.

La réforme du BAC PRO

Le projet d'arrêté des épreuves de bac pro crée de nouvelles définitions d'épreuves d'enseignement général en lien avec les nouveaux programmes.

Les langues vivantes

- Introduction d'une **épreuve écrite d'1 heure** relativement complexe et basée sur l'évaluation de 3 compétences : compréhension orale, compréhension de l'écrit et expression écrite.
- **Inquiétude** pour les collègues car ils doivent préparer les élèves à des épreuves plus complexes et plus variées avec du temps de cours en moins.

Les solutions actuelles pour augmenter le quota horaire :

- **La co-intervention** : Avec l'EGLS, les collègues de langue vivante pouvaient participer à du co-enseignement. L'apparition de la co-intervention a ciblé 2 disciplines générales : les lettres et les mathématiques. Mais des aménagements sont possibles : **L'article L314-2 de la loi pour l'école de la confiance permet toujours à des équipes, dans le cadre d'expérimentations locales et en accord avec le projet d'établissement, de développer en plus et sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, des initiatives d'enseignement en co-intervention mobilisant d'autres disciplines qui peuvent rester tout à fait pertinentes et qu'il convient alors d'encourager.** N'hésitez pas à en discuter lors de vos conseils pédagogiques.
- **Le chef d'œuvre** : projet pluridisciplinaire dans lequel les langues vivantes ont toute leur place.
- L'Accompagnement personnalisé : **Quelle que soit la discipline**, les professeurs élaborent collectivement un projet pour la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé
- **La mobilité internationale** : à visée certificative elle permet la mise en œuvre du CCF en mobilité des enseignements professionnels. Là encore, les langues vivantes peuvent accompagner le projet en AP, co-intervention et chef d'œuvre.

Nous continuons donc de revendiquer **l'augmentation des horaires de langue(s) vivante(s)** (au moins 30 minutes hebdomadaires supplémentaires).

Bon courage à tous pendant le confinement. Elise DINNAT